



FINANCIÈRE  
DE VINCY

## Pacte PME 2018 PERFORMANCE ET RETRIBUTION



**pactepme** 



FINANCIÈRE  
DE VINCY

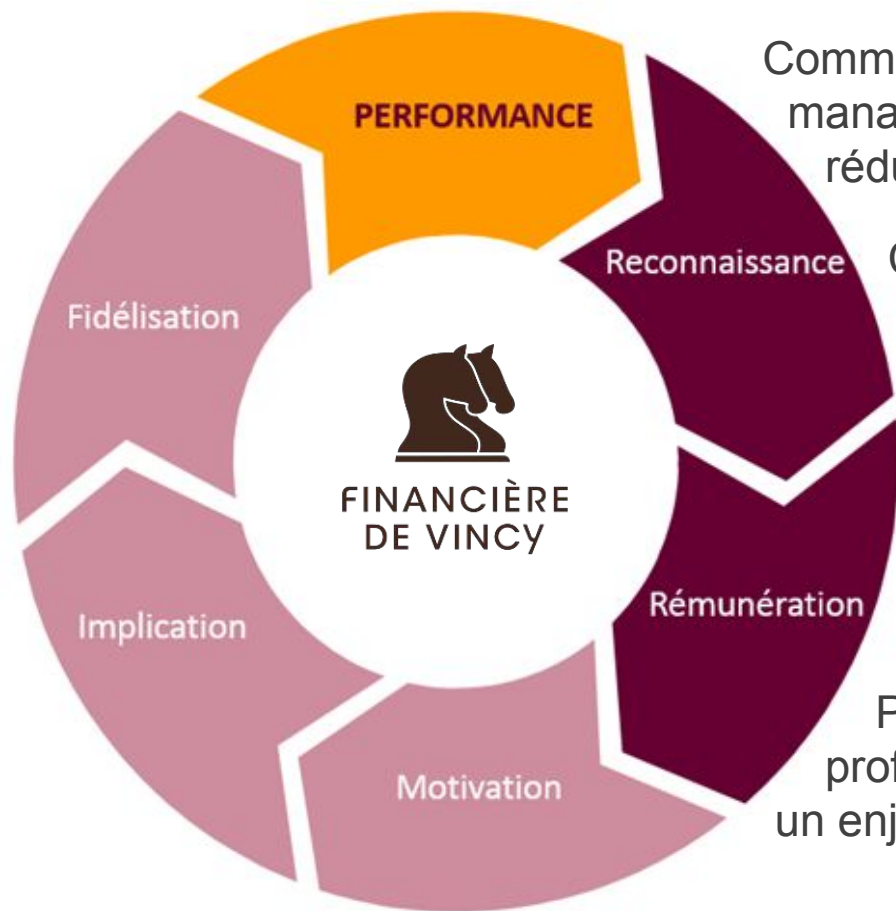
## Pacte Entreprise 2018 - Performance & rétribution

87% des dirigeants jugent utile de mettre en place un dispositif de rémunération variable « Etude Les Echos Mars 2018 »

Pacte entreprise PME

- Privilégier une rémunération à la performance hors charges et hors impôts.
- Améliorer l'efficacité de vos rémunérations futures et diviser leur coût par 2.
- Rémunérer selon la création de valeurs et la stratégie de rétribution

# Objectif de notre matinale



Comment augmenter la rémunération de vos managers, collaborateurs clés, commerciaux en réduisant charges sociales et impôts ?

Comment partager la création de valeurs et les efforts d'une croissance rentable afin de fidéliser les meilleurs et recruter de nouveaux talents ?

Actionnariat des managers et collaborateurs clés dans les sociétés PMI PME non cotées : solutions et conseils

Parce que le capital humain est source de profits, savoir rémunérer devient un enjeu majeur et un élément de compétitivité.

**+ de 80%** de nos clients ont un objectif précis :

Une meilleure compréhension des montages sociaux et fiscaux légaux permettant de maximiser la valeur nette de **la rétribution à coût égal** pour la Société. Favoriser une stratégie win-win.

L'objectif est double :

- **savoir rétribuer** : **qui, combien, comment, sous quelle forme ?**
- **améliorer l'efficacité des sommes engagées** : **solutions simples et efficaces**

**Sans oublier la rétention des talents et la création de valeur.**

Fidéliser les collaborateurs clés devient un enjeu majeur pour les entreprises.



# La rémunération globale

## FIXE

Salaire de base

Qualification,  
Expertise,  
Expérience,  
Responsabilité

## VARIABLE

Prime / bonus

Performance individuelle  
Contribution personnelle

Intéressement

Performance collective de l'Entreprise\*

Participation

Résultats de l'Entreprise

Abondement PEE / PERCO

Encouragement de l'Entreprise à l'épargne et solution retraite

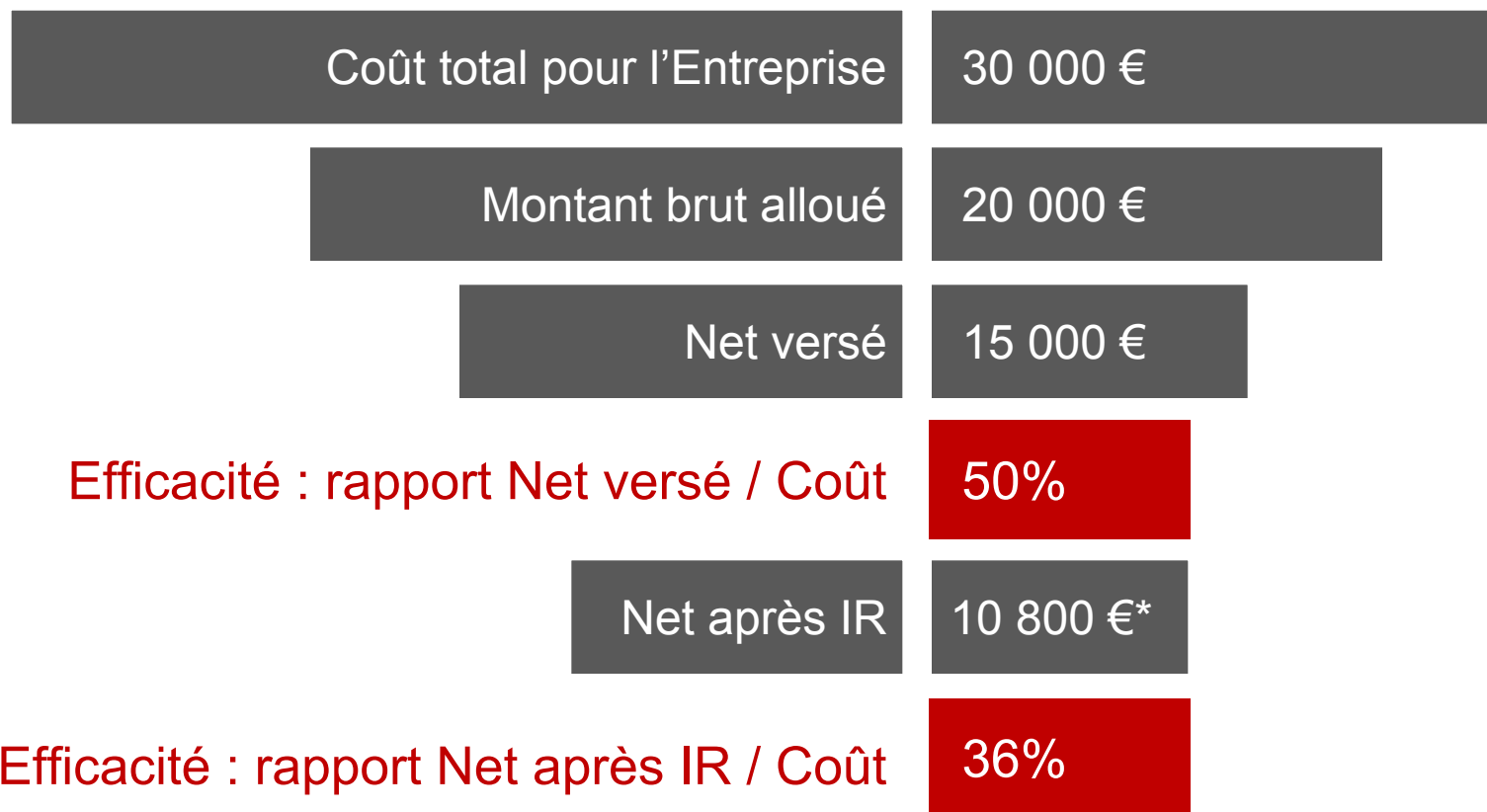
DISPONIBLE ASSUJETTI A L'IMPOT SUR LE REVENU

POSSIBILITE\*\* DE DIFFERER A 5 ANS OU A HORIZON RETRAITE  
EXONERATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU

(\*) dans le cadre d'une holding et sous certaines conditions, l'intéressement peut être lié à la performance de ses filiales.

(\*\*) choix individuel du bénéficiaire

# Efficacité de la rémunération



Dans certains cas, l'augmentation de salaire dégrade la rémunération globale.

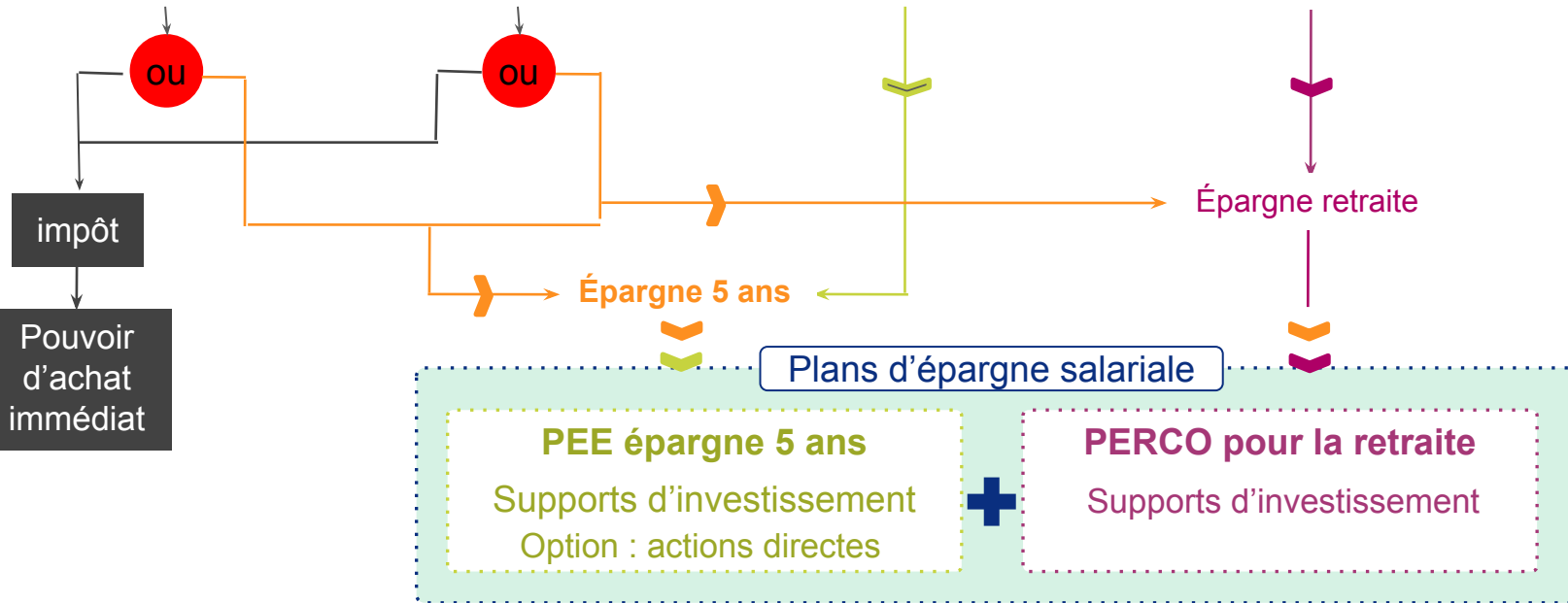
\*TFM : Taux fiscal moyen

# Synthèse des dispositifs d'optimisation social et fiscal du Package de rémunération



29 799 €
+
19 866 €
+
3 176 €
+
6 357 €
=
59 198 €

Portée financière des dispositifs (selon les plafonds 2018) – Montants nets après CSG et CRDS



**\* Intéressement + Abondement PEE & PERCO**

Document strictement confidentiel – Diffusion interdite



# FOCUS INTERESSEMENT

**1<sup>er</sup> avantage** : l'intéressement ne supporte pas les charges sociales sauf CSG et CRDS à charge du salarié et forfait social\* à charge de l'employeur

	Prime	Intéressement	Avantages
A : Montant brut	1 000 €	1 000 €	
B : Versé au salarié ( <b>disponible</b> )	750 €	903 €	<b>+ 20%</b>
C : Coût pour l'Entreprise (MS)	1 500 €	1 000 €	<b>- 50%</b>
D : Efficacité soit (B ÷ C)	50%	90%	<b>+ 80%</b>

L'intéressement est une rémunération disponible versée directement par l'Entreprise aux bénéficiaires après précompte de la CSG et de la CRDS (9,7%).

(\* ) 0% de forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés (Projet 2019)





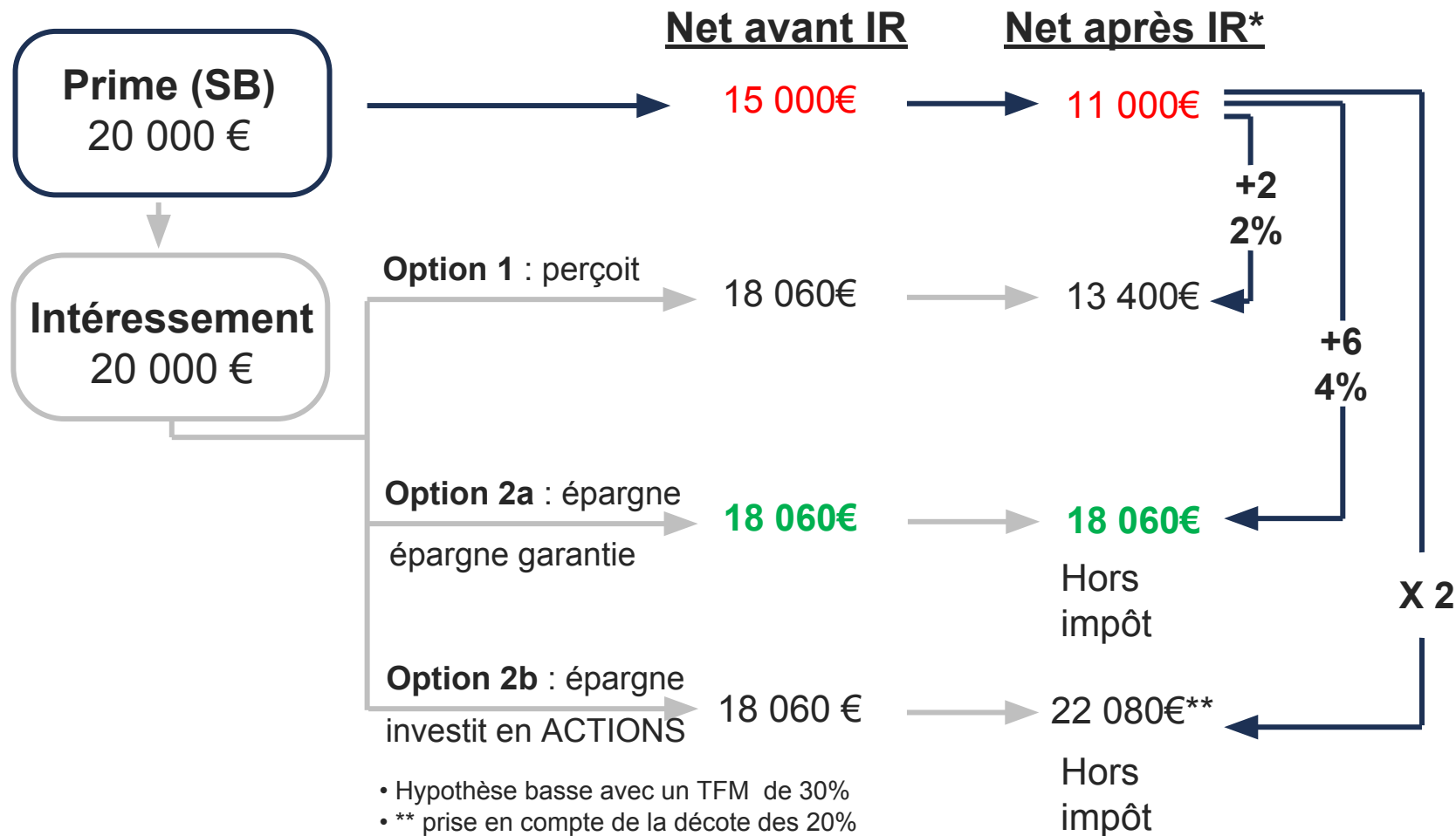
# FOCUS EPARGNE PEE

**2<sup>ème</sup> avantage** : il s'agit d'un avantage fiscal pour le collaborateur. Placé 5 ans sur le Plan d'Épargne Entreprise, à l'**initiative** du bénéficiaire, l'intéressement est exonéré de l'impôt sur les revenus (*capital versé et plus values réalisées*).

EPARGNE à 5 ANS	Prime	Intéressement placé sur le PEE	Avantages
A : Coût Entreprise (MS)	1 500 €	1 000 €	<b>- 50%</b>
B : Montant brut	1 000 €	1 000 €	
C : Versé au salarié	750 €	903 €	<b>+ 20%</b>
D : Impôt sur les revenus	112 €	Exonération	
E : Montant net épargné	638 €	903 €	<b>+ 41%</b>

L'épargne est facultative.





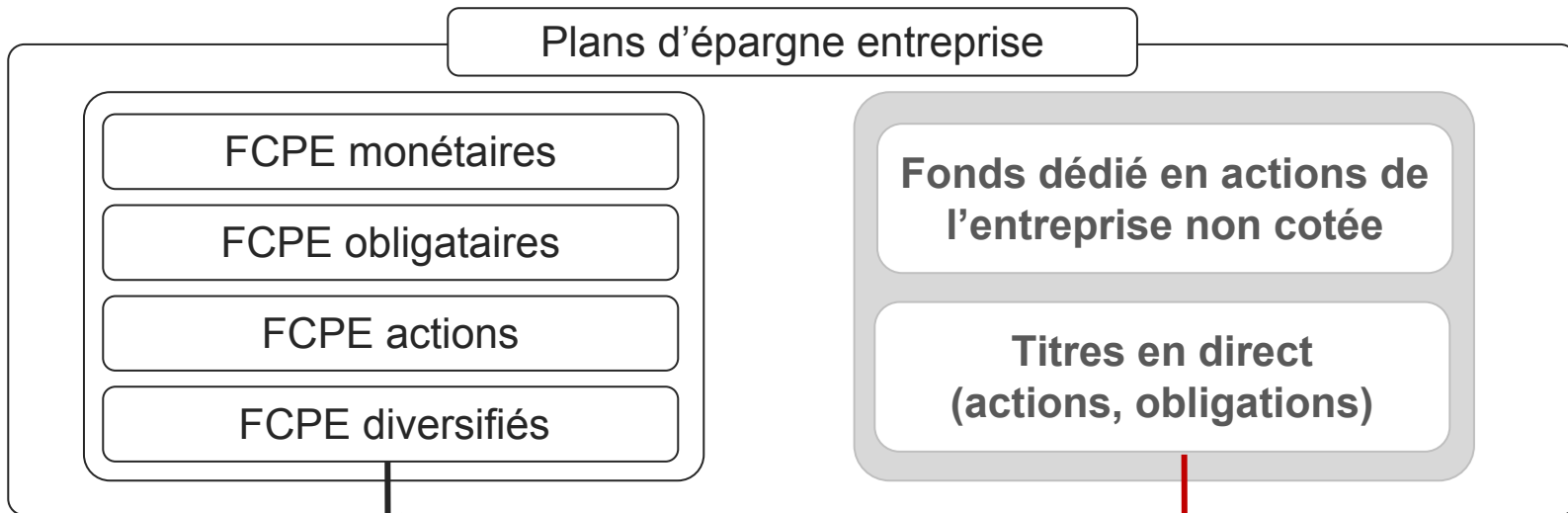
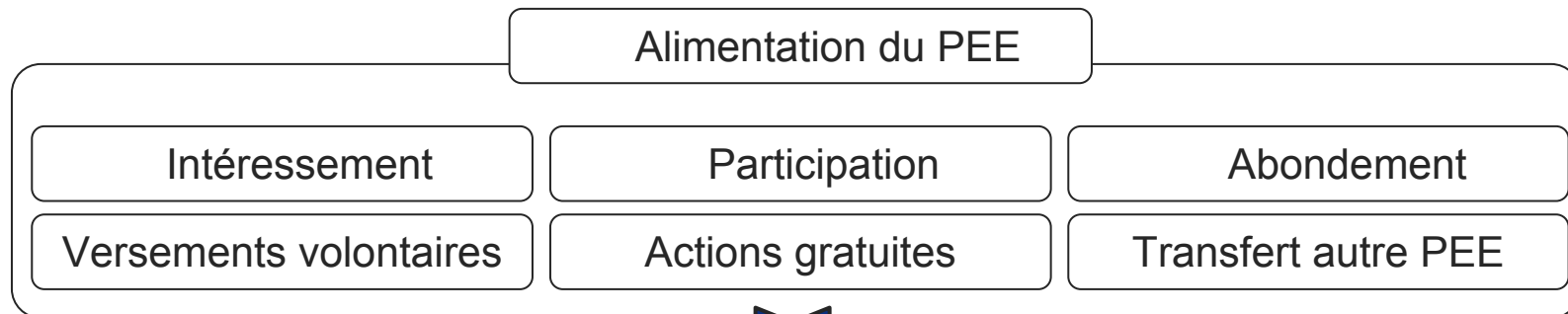


# Efficacité à coût égal

## Objectif Capacité d'épargne du manager

Avec l'intéressement	
Coût global pour l'employeur	10 000 €
Charges patronales et salariales	Exonéré
Forfait social (0%) Pacte PME	0 €
Mt. brut versé au salarié	10 000 €
Cotisations salariales	Exonéré
CSG-CRDS (9.7%)	970 €
Impôt sur le revenu si montant épargné sur le PEE	Exonéré
<b>Total revenant au salarié pour son épargne via le PEE</b>	<b>9 030 €</b> <b>90%</b>

Avec une prime classique	
Coût global pour l'employeur	10 000 €
Charges patronales (45%)	3 100 €
Forfait social	-
Mt. brut versé au salarié	6 900 €
Cotisations salariales <u>hors</u> CSG-CRDS (15 %)	1 040 €
CSG-CRDS (9.7%)	670 €
Impôt sur le revenu (30% après abattement de 10%)	1 460 €
<b>Total perçu par le salarié (capacité d'épargne)</b>	<b>3 730 €</b> <b>37%</b>



Gestion bancaire «classique»



**Actionnariat managérial**

Diversité des placements  
Gestion financière adaptée au projets personnels et au profil de l'investisseur



FINANCIÈRE  
DE VINCY

**Jean-Marc REVEREAU**

06.58.05.71.44

[jm.revereau@financieredevincy.fr](mailto:jm.revereau@financieredevincy.fr)



**Je vous propose un  
rendez-vous personnalis **